

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué est non auditée.

BCE présente ses résultats du troisième trimestre de 2023

- **Croissance du BAIIA ajusté¹ consolidé de 3,1 % qui a donné lieu à une augmentation de 0,9 point de pourcentage de la marge du BAIIA ajusté² à 43,9 % – meilleur résultat trimestriel depuis le T2 2022**
- **Bénéfice net de 707 millions \$, en baisse de 8,3 %, et bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 640 millions \$, ou 0,70 \$ par action ordinaire, en baisse de 10,5 %; bénéfice net ajusté¹ de 741 millions \$, générant un BPA ajusté¹ de 0,81 \$, en baisse de 8,0 %, ce qui reflète la hausse de la charge d'intérêts, de la dotation aux amortissements et de l'impôt sur le résultat**
- **Diminution de 1,8 % des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, qui se sont chiffrés à 1 961 millions \$; amélioration de la trajectoire de croissance des flux de trésorerie disponibles¹ au T3, conformément au budget trimestriel pour 2023, qui se sont établis à 754 millions \$, pour une croissance de 17,4 %, en raison de l'effet important de la hausse du BAIIA ajusté et de la baisse des dépenses d'investissement**
- **Solide performance des services sans fil avec un total de 231 212 activations nettes³ d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés – deuxième rang des meilleurs résultats trimestriels; croissance de 3,9 % des produits tirés des services sans fil, car le revenu moyen par utilisateur combiné demeure essentiellement stable dans un marché concurrentiel**
- **Nombre record pour un trimestre de 104 159 activations nettes d'abonnés des services Internet par fibre, en hausse de 7,9 %, donnant lieu à des activations nettes d'abonnés des services Internet de détail totalisant 79 327 et à une croissance de 6,1 % des produits des services Internet résidentiels de détail; en voie d'atteindre la cible de 85 % du déploiement prévu du réseau Internet à large bande⁴ d'ici la clôture de l'exercice**
- **Hausse de 11,5 % du BAIIA ajusté de Bell Média attribuable à la baisse des coûts d'exploitation et aux initiatives de restructuration, les produits totaux ayant diminué de 1,3 % en raison de la diminution actuelle des dépenses en publicité; produits liés au contenu numérique⁵ en hausse de 26 %, les plateformes numériques et la technologie publicitaire faisant croître notre part de marché dans le secteur des publicités numériques**
- **Reconfirmation de tous les objectifs de l'orientation financière pour 2023**

MONTRÉAL, le 2 novembre 2023 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre (T3) de l'exercice 2023.

« L'équipe Bell a fait preuve d'une excellence opérationnelle continue et a obtenu des résultats nous plaçant en bonne position pour bien terminer l'exercice », a affirmé Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

« La performance de Bell au T3 découle du succès de nos investissements importants dans les services et réseaux à large bande, de la nette préférence de notre clientèle pour la fibre optique, de nos activités principales qui poursuivent sur leur lancée ainsi que de la réduction des coûts et de leur gestion rigoureuse.

« Nos investissements continus dans nos réseaux de grande qualité et dans les services recherchés par notre clientèle portent leurs fruits, avec un trimestre record en ce qui concerne les activations nettes d'abonnés aux services Internet par fibre, qui se sont chiffrées à 104 159, une hausse de 7,9 % par rapport à l'exercice précédent. Notre secteur Services sans fil continue de croître, avec un total de 231 212 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ou des appareils mobiles connectés, dont 142 886 activations nettes d'abonnés des services postpayés, ce qui place ce trimestre au deuxième rang des résultats pour un T3 depuis 2010.

« Je suis heureux des progrès accomplis au cours du trimestre. Avec la saine croissance du nombre d'abonnés dans tous les secteurs et la constance de nos résultats et de l'exécution rigoureuse de notre stratégie, j'ai confiance en la capacité de l'équipe Bell de continuer à réaliser nos priorités stratégiques dans les prochains mois. »

¹ Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* et autres mesures financières du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

² La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

³ Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur les unités d'abonnement (ou clients).

⁴ Programme de base de construction du réseau à large bande fondé sur une zone de couverture prévue composée d'environ 10 millions d'emplacements résidentiels et commerciaux.

⁵ Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

Nouvel administrateur de BCE; changement à l'équipe de haute direction de BCE

BCE souhaite la bienvenue à [Johan Wibergh](#) au sein de son conseil d'administration. Ancien chef du développement technologique et de l'information de Vodafone, un fournisseur mondial de services de télécommunications, M. Wibergh a aussi occupé les fonctions de vice-président exécutif et chef des réseaux des unités d'affaires d'Ericsson. [Sean Cohan](#) s'est joint à BCE à titre de président de Bell Média, après le départ à la retraite de Wade Oosterman. M. Cohan fera partie de l'équipe de haute direction de BCE.

Bâtir les meilleurs réseaux et améliorer l'accès aux réseaux

Selon le [rapport 2023 de PCMag sur les meilleurs fournisseurs de services Internet \(FSI\)](#), Bell s'est classée au premier rang des principaux FSI et a été nommée meilleur FSI au Canada⁶. Le classement est déterminé en fonction de la vitesse Internet, mais aussi des prix, de la zone de couverture et de la satisfaction de la clientèle. Bell a étendu au Manitoba son offre de services d'accès Internet à une vitesse symétrique de [3 gigabits par seconde](#), la Borne Giga et les capsules Wi-Fi 6^E. Dans le cadre du projet Dibaajimowin, administré par le Grand Conseil du Traité no. 3, Bell fournira l'[accès Internet à fibre optique](#) à large bande à 23 communautés autochtones et à 13 communautés non autochtones du Nord-Ouest de l'Ontario. Bell, Virgin Plus et Lucky Mobile offrent maintenant leur [réseau cellulaire dans les stations et les tunnels du métro de Toronto](#), et d'autres zones de couverture sont à venir.

Leadership et innovation en matière de technologie 5G

En tant que membre du Forum sur l'avenir du réseau 5G, Bell s'est associée à Verizon, Vodafone et Matsuko, fournisseur de logiciels indépendant, pour réaliser avec succès la [première réunion transatlantique collaborative avec hologramme en direct](#) au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni à l'aide de la technologie 5G et de l'informatique en périphérie à accès multiple (MEC).

Offrir le contenu le plus captivant

Bell Média a conclu une entente définitive en vue d'acquérir les activités canadiennes d'[OUTFRONT Média](#) pour accroître sa présence hors foyer partout au pays. Bell Média et [FOX Entertainment Global](#) ont conclu de nouveaux contrats de licence et de distribution en vue de soutenir la production de séries canadiennes originales destinées à toutes les plateformes de Bell Média, y compris CTV et Crave, de même qu'à FOX aux États-Unis. Elle a lancé les services [Audio adressable](#) et [Télévision adressable](#), qui permettent d'offrir des publicités personnalisées aux auditoires radio et télévisuels dans le contenu linéaire et sur demande. [TSN+ a annoncé des options d'abonnement comprenant une longue liste de contenu](#), dont NFL RedZone et PGA Tour Live. La [saison 2023 de la NFL](#) est maintenant disponible sur RDS, TSN, TSN+ et CTV. RDS, le diffuseur francophone officiel des Canadiens de Montréal, des Sénateurs d'Ottawa et du Rocket de Laval, a annoncé [17 marques partenaires pour la saison 2023-2024 de hockey](#). Bell Média a aussi mis fin aux activités de la chaîne spécialisée [VRAK](#), après 23 ans sur les ondes.

L'initiative Mieux pour tous de Bell : bâtir un monde meilleur, de meilleures collectivités et un meilleur milieu de travail

Bell, qui continue de mettre l'accent sur ses priorités en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG), a modifié son programme de titrisation de 2,3 milliards de dollars canadiens pour y ajouter une [tarification liée au développement durable](#). Dans le cadre du projet d'électrification de sa flotte, Bell a ajouté [75 bornes de recharge de véhicules électriques sur ses lieux de travail un peu partout au Québec](#). Le projet de refroidissement écoénergétique et sans halocarbure des salles de serveurs de Bell figure sur la liste des [meilleurs projets de Clean50](#)⁷ de 2024. Pour souligner la semaine de sensibilisation aux maladies mentales, Bell Cause pour la cause a annoncé les 115 bénéficiaires des dons du [Fonds communautaire Bell Cause pour la cause](#) 2023, la plupart étant des organismes d'hébergement, dont [Street Haven](#), maison d'hébergement d'urgence pour femmes à Toronto. Le Fonds a également remis [1 million \\$ à IWK Health](#), basée à Halifax, pour un espace réservé à la santé mentale des enfants dans le service des urgences de son centre de santé. Bell a accueilli plus de 120 nouveaux diplômés dans son [Programme du leadership des nouveaux diplômés](#) 2023.

⁶ PCMag fournit des évaluations indépendantes qui s'appuient sur des données obtenues en laboratoire et portent sur les produits et services reposant la technologie la plus récente. Selon le rapport 2023 de PCMag sur les meilleurs fournisseurs de services Internet (FSI), Bell s'est classée au premier rang des principaux FSI et a été nommée meilleur FSI au Canada, classement déterminé en fonction de la vitesse Internet, mais aussi des prix, de la zone de couverture et de la satisfaction de la clientèle. Les résultats sont fondés sur 331 078 tests de vitesses effectués par des clients de fournisseurs de services Internet canadiens entre le 1^{er} juin 2022 et le 27 juin 2023. Pour des détails sur la méthodologie, veuillez consulter le site suivant : <https://www.pcmag.com/articles/best-isp-methodology>.

⁷ Les prix Clean50 ont été créés en juin 2011 par Delta Management Group, une société de recherche canadienne axée sur les technologies propres, les facteurs ESG et le développement durable, et sont remis chaque année depuis leur création. Delta Management fait l'essentiel de la sélection après avoir examiné les dossiers détaillés des candidats, mais reçoit aussi beaucoup d'aide de conseillers externes. Clean50 Top Projects récompense annuellement des projets achevés dans les deux années précédentes en fonction de leur innovation et de leur capacité à informer et à inspirer la population canadienne.

RÉSULTATS DE BCE

Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T3 2023	T3 2022	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	6 080	6 024	0,9 %
Bénéfice net	707	771	(8,3) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	640	715	(10,5) %
Bénéfice net ajusté	741	801	(7,5) %
BAIIA ajusté	2 667	2 588	3,1 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,70	0,78	(10,3) %
BPA ajusté	0,81	0,88	(8,0) %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 961	1 996	(1,8) %
Dépenses d'investissement	(1 159)	(1 317)	12,0 %
Flux de trésorerie disponibles	754	642	17,4 %

« Notre performance financière consolidée au T3 souligne une fois de plus l'exécution constante de l'équipe de Bell et sa rigueur à mettre l'accent sur la croissance rentable du nombre d'abonnés et la gestion des coûts. La croissance de notre BAIIA ajusté s'est établie à 3,1 %, la plus élevée depuis le T2 2022, ce qui reflète la performance bien équilibrée de nos activités principales, avec une forte croissance de 6.1 % des produits tirés des services Internet résidentiels, une hausse de 4,7 % des produits tirés des services sans fil aux consommateurs, une hausse de 26 % des produits tirés de la publicité numérique, par rapport à l'exercice précédent, ainsi qu'une amélioration de près de 1 % du total des coûts d'exploitation », a affirmé Curtis Millen, chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada.

« Les résultats financiers consolidés en cumul annuel conformes au budget nous placent en bonne posture d'ici la fin de l'exercice. Nous demeurons axés sur notre stratégie, rigoureux dans son exécution et soucieux de gérer les coûts en fonction de la capacité de générer des produits de chacun de nos secteurs d'activités. Je suis heureux de reconfirmer tous nos objectifs de l'orientation financière pour 2023 ».

- Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 0,9 % par rapport au T3 2022, pour s'établir à 6 080 millions \$. Cette augmentation s'explique par la hausse de 1,7 % des produits tirés des services, qui se sont chiffrés à 5 281 millions \$, attribuable à la croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil et Internet résidentiel et à la contribution financière provenant des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent, y compris Distributel et FX Innovation. Elle a été contrebalancée par la baisse de 3,9 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui découle principalement de la baisse des ventes aux grandes entreprises clientes attribuable au calendrier et de la baisse des ventes de produits électroniques grand public à La Source, ainsi que de la baisse des produits tirés des médias en raison de la diminution actuelle des dépenses en publicité.
- Le bénéfice net a diminué de 8,3 % pour s'établir à 707 millions \$ et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a totalisé 640 millions \$, soit 0,70 \$ par action, en baisse de 10,5 % et de 10,3 %, respectivement. Ces diminutions découlent de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la hausse de l'impôt sur le résultat, attribuable principalement à la résolution en notre faveur, au T3 2022,

de positions fiscales incertaines liées à notre acquisition de MTS. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse du BAIIA ajusté, la baisse de la perte de valeur d'actifs, car nous avons comptabilisé une charge de 21 millions \$ au T3 2022 liée à certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de la politique de travail hybride de Bell, la hausse des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et la baisse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. Le bénéfice net ajusté a diminué de 7,5 % pour se chiffrer à 741 millions \$, ce qui a entraîné une diminution de 8,0 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,81 \$.

- Le BAIIA ajusté a augmenté de 3,1 % pour s'établir à 2 667 millions \$, reflétant la hausse de 2,4 % de Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et de 11,5 % de Bell Média. La marge du BAIIA ajusté consolidé de BCE a augmenté de 0,9 point de pourcentage pour s'établir à 43,9 %, par rapport à 43,0 % au T3 2022, principalement en raison de l'effet des produits tirés des services à marge élevée de Bell SCT, de l'incidence favorable des diverses initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société, et de la diminution d'un exercice à l'autre des ventes de produits sur fil à faible marge.
- Les dépenses d'investissement de BCE ont diminué de 12,0 % pour se chiffrer à 1 159 millions \$, par rapport à 1 317 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital⁸ de 19,1 %, par rapport à 21,9 % au T3 2022. La baisse des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre s'explique principalement par le calendrier des investissements prévus visant à poursuivre l'expansion du réseau entièrement optique de Bell et du gain d'efficacité du réseau à mesure que nous déployons les infrastructures de fibre optique à large bande et de réseau mobile 5G autonome.
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont élevés à 1 961 millions \$, en baisse de 1,8 % par rapport au T3 2022, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des intérêts payés et à la réduction des fonds provenant du fonds de roulement imputable en partie au calendrier des paiements aux fournisseurs, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse du BAIIA ajusté.
- Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 17,4 % pour s'établir à 754 millions \$, par rapport à 642 millions \$ au T3 2022, en raison de la diminution des dépenses d'investissement susmentionnée et malgré la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

⁸ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT)

- Le total des produits d'exploitation de Bell SCT a augmenté de 1,1 % pour s'établir à 5 461 millions \$.
- Les produits tirés des services ont augmenté de 2,0 % pour s'établir à 4 662 millions \$, ce qui découle principalement de la solidité continue de la croissance de la clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile et d'appareils connectés et des services Internet de détail, de la hausse des produits tirés des services d'itinérance du sans-fil, de la hausse des ventes de services professionnels et gérés axés sur la sécurité et l'infonuagique aux grandes entreprises clientes et de la contribution financière provenant des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent, y compris Distributel et FX Innovation. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les baisses continues liées aux services voix

traditionnels, aux services de données et au service de télé par satellite; les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels par rapport au T3 de l'exercice précédent; et la baisse des produits tirés des frais de dépassement de données liée à l'augmentation du nombre d'abonnés des services de téléphonie mobile optant pour des forfaits offrant des données illimitées et une capacité accrue en matière de données.

- Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 3,9 % pour s'établir à 799 millions \$, principalement en raison du calendrier des ventes d'appareils mobiles et de systèmes terrestres de radiocommunications mobiles aux grandes entreprises clientes du secteur public, des pénuries périodiques dans les chaînes d'approvisionnement des équipements de transmission de données dans les services sur fil d'affaires qui avaient commencé à se résorber au T3 2022, et de la baisse des ventes de produits électroniques grand public à La Source.
- Le BAIIA ajusté de Bell SCT a augmenté de 2,4 % pour s'établir à 2 464 millions \$, ce qui a permis de dégager une augmentation de 0,6 point de pourcentage de la marge, qui est passée de 44,5 % au T3 2022 à 45,1 %. Cette augmentation a découlé de l'effet de la hausse des produits tirés des services d'un exercice à l'autre, d'une baisse de la variété de la composition des produits tirés de la vente de produits à faible marge et de la stabilité des coûts d'exploitation, qui ont augmenté de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles⁹ ont totalisé 142 886, le deuxième meilleur résultat enregistré pour un T3 depuis 2010. La baisse de 14,8 % par rapport au record de 167 798 activations au T3 2022 est due à la hausse du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles⁹, qui s'est établi à 1,1 % par rapport à 0,9 % au T3 2022, ce qui rend compte de l'accroissement de la concurrence globale sur le marché et de l'intensification des offres promotionnelles par rapport à l'exercice précédent. La baisse des activations a été contrebalancée par la hausse de 8,2 % des activations brutes d'abonnés, soutenue par l'augmentation de l'immigration, l'essor continu de la 5G et l'offre à succès de forfaits de services, l'efficacité des promotions et la meilleure performance de Virgin Plus après le repositionnement de cette marque, qui s'est fait entre autres par une nouvelle image et une nouvelle proposition de valeur axée sur l'abordabilité, les récompenses aux membres, l'inclusivité et la qualité du réseau.
- Les activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles⁹ de Bell ont diminué pour se chiffrer à 24 044, par rapport à 56 545 au T3 2022. Ce résultat découle de la baisse de 6,3 % du nombre d'activations brutes et de la hausse du taux de désabonnement, qui a augmenté pour se chiffrer à 5,1 %, par rapport à 4,58 % à l'exercice précédent, ce qui s'explique par les offres promotionnelles accrocheuses et la disponibilité du service mobile 5G des marques économiques de services postpayés.
- La clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de Bell totalisait 10 194 961 abonnés à la fin du T3 2023, en hausse de 3,8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 9 294 115 abonnés des services postpayés, en hausse de 4,2 %, et 900 846 abonnés des services prépayés, en baisse de 1,1 %.
- Le RMU¹⁰ combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles a diminué de 0,2 % pour s'établir à 60,28 \$ par rapport à 60,39 \$ au T3 2022, ce qui découle de la baisse des produits tirés des frais de dépassement de données liés aux abonnés optant pour des forfaits offrant des données illimitées et une capacité accrue en matière de données et des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits de base.
- Le nombre d'activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés s'est chiffré à 64 282, en hausse de 31,1 % par rapport à 49 044 au T3 2022, en raison de la forte demande de la part de la clientèle pour les solutions d'IdO de Bell, y compris les

solutions d'affaires et les abonnements pour voiture connectée, et de la baisse des désactivations d'appareils de données. À la fin du T3 2023, la clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés⁹ totalisait 2 653 802 abonnés, en hausse de 13,1 % par rapport à l'exercice précédent.

- Bell a ajouté 79 327 nouveaux abonnés nets des services Internet de détail⁹, comparativement à 89 652 abonnés au T3 de l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre est en partie due à la hausse des désactivations d'abonnés dans les régions où le service est fourni au moyen de la technologie utilisant du cuivre, imputable aux offres accrocheuses des concurrents offrant des services de câblodistribution, des services Internet sans fil fixe et des services Internet par satellite. En ce qui concerne la couverture du réseau entièrement optique de Bell, les activations nettes d'abonnés des services Internet de détail ont totalisé 104 159, un record trimestriel, soit une hausse de 7,9 % par rapport au T3 2022, grâce à l'expansion continue de la zone de couverture du réseau de fibre optique de Bell, à la pénétration du marché accrue dans cette zone de couverture et à l'accent mis sur les offres de forfaits de services mobiles. Le nombre d'abonnés des services Internet de détail a totalisé 4 417 838 à la fin du T3, en hausse de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent.
- Bell Télé a ajouté 35 976 abonnés nets des services de télé IP de détail⁹, en baisse par rapport à 38 093 au T3 2022. Malgré la hausse des activations brutes, la diminution d'un exercice à l'autre découle surtout du nombre accru de désactivations d'abonnés, principalement du côté de nos services de diffusion en continu sur les applications, en raison de la hausse du nombre d'abonnés dont les offres promotionnelles ont pris fin. À la fin du T3, Bell desservait 2 046 805 abonnés des services de télé IP de détail, en hausse de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail⁹ se sont chiffrées à 31 754, en hausse par rapport à 27 240 au T3 2022, ce qui s'explique par le nombre moindre d'activations brutes et la hausse du taux de désabonnement découlant de l'intensification des offres promotionnelles des concurrents. Les services de télé par satellite de détail de Bell totalisaient 680 805 abonnés à la fin du T3, en baisse de 13,8 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail⁹ se sont améliorées de 2,5 % pour se chiffrer à 41 776, ce qui reflète la réussite de notre stratégie d'offrir des forfaits de services pour augmenter les activations brutes. Le nombre d'abonnés des SAR résidentiels de détail de Bell s'établissait à 2 059 964 abonnés à la fin du T3, en baisse de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent.

⁹ Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

¹⁰ À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné.

Bell Média

- Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 1,3 % pour s'établir à 710 millions \$, en raison de la baisse d'un exercice à l'autre des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des frais d'abonnement.
- Les produits tirés de la publicité ont diminué de 5,2 %, les conditions économiques toujours défavorables et la grève des scénaristes et des acteurs d'Hollywood ayant continué d'influer sur la demande des annonceurs et leurs dépenses, particulièrement dans le secteur de la télé. Cette baisse a été atténuée par la croissance de la publicité numérique, car nous continuons de tirer parti de nos contenus et de nos plateformes numériques ainsi que de nos capacités publicitaires et technologiques ciblées pour accroître notre part du marché numérique.
- Les produits liés au contenu numérique totaux ont augmenté de 26 %, en raison de la croissance continue du service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de celui axé sur les sports, ainsi que de la hausse des dépenses des annonceurs provenant de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM) de Bell Média, un outil de vente dans les médias. Le nombre total d'abonnements à Crave s'est établi à environ 3,1 millions d'abonnés, ce qui inclut une hausse de 13 % du nombre d'abonnés du service de diffusion en continu directement aux consommateurs par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 2,9 %, en raison de la solide croissance continue des services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive.
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 11,5 % pour s'établir à 203 millions \$, ce qui s'est traduit par une augmentation de 3,3 points de pourcentage de la marge, à 28,6 %. Malgré une baisse des produits d'un exercice à l'autre, ce résultat est attribuable à une diminution de 5,6 % des coûts d'exploitation, qui découle de la baisse des coûts liés à la programmation télé, même compte tenu des majorations contractuelles liées à d'autres contenus de choix dues à la grève des scénaristes et des acteurs d'Hollywood; des initiatives de restructuration mises en place au T2 2023 en raison du contexte économique et de l'environnement réglementaire des diffuseurs défavorables; et de l'élimination des droits de licence de la partie II du CRTC en avril 2023.
- TSN était le réseau sportif numéro un au Canada et la chaîne de télé spécialisée la plus regardée au T3 par les adultes âgés de 25 à 54 ans.
- Bell Média s'est classée au premier rang pour le nombre de téléspectateurs adultes âgés de 25 à 54 ans sur un jour entier dans le marché de la télé spécialisée dans le divertissement et payante de langue française pour l'année de diffusion 2022-2023. RDS est restée la chaîne de télé spécialisée hors nouvelles de langue française numéro un.

DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9675 \$ par action ordinaire, payable le 15 janvier 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 décembre 2023.

PERSPECTIVES POUR 2023

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2023, tels qu'ils ont été présentés le 2 février 2023 :

	Résultats pour 2022	Orientation pour 2023
Croissance des produits	3,1 %	1 % – 5 %
Croissance du BAIIA ajusté	3,1 %	2 % – 5 %
Intensité du capital	21,2 %	19 % – 20 %
Croissance du BPA ajusté	5,0 %	(3) % – (7) %
Croissance des flux de trésorerie disponibles	2,9 %	2 % – 10 %
Dividende sur actions ordinaires annualisé	3,68 \$	3,87 \$

Pour 2023, nous prévoyons une baisse du BPA ajusté par rapport à 2022, en raison d'un ajustement de l'impôt moindre, d'une hausse de la dotation aux amortissements et d'une augmentation de la charge d'intérêts. Pour 2023, nous prévoyons que la croissance du BAIIA ajusté, la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que la baisse des dépenses d'investissement donneront lieu à une hausse des flux de trésorerie disponibles.

Veuillez consulter la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* plus loin dans ce communiqué pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière 2023 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention de la communauté financière afin de traiter de ses résultats du T3 2023, le jeudi 2 novembre, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1 844 933-2401 ou le 647 724-5455. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 30 novembre 2023 au 1 844 933-2401 ou au 647 724-5455 (composez le code d'identification 9522322 #). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T3 2023](#).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats sont décrites ci-après, et nous présentons des rapprochements avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables.

Bénéfice net ajusté – Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en

instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T3 2023	T2 2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	640	715
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	10	22
Pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	128	74
Pertes nettes sur placements	1	-
Perte de valeur d'actifs	-	21
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(38)	(31)
Bénéfice net ajusté	741	801

Flux de trésorerie disponibles – Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs

sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de ses activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T3 2023	T3 2022
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 961	1 996
Dépenses d'investissement	(1 159)	(1 317)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(35)	(27)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(13)	(11)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	-	1
Flux de trésorerie disponibles	754	642

Ratio non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

BPA ajusté – Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ce ratio, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après, et nous présentons un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

BAIIA ajusté – Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T3 2023	T3 2022
Bénéfice net	707	771
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	10	22
Amortissement des immobilisations corporelles	937	914
Amortissement des immobilisations incorporelles	295	267
Charges financières		
Charges d'intérêts	373	298
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(27)	(13)
Perte de valeur d'actifs	-	21
Autres charges	129	130
Impôt sur le résultat	243	178
BAIIA ajusté	2 667	2 588

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (IPC)

Nous utilisons la marge du BAIIA ajusté, le RMU combiné, l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'orientation financière de BCE (ce qui inclut les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2023, nos plans en matière de déploiement du réseau et nos dépenses d'investissement prévues et les avantages qui devraient en découler, la conclusion prévue de l'acquisition proposée de l'entreprise canadienne OUTFRONT Média et les avantages qui devraient en découler, nos objectifs en matière de facteurs ESG, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible, engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du 2 novembre 2023 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 2 novembre 2023. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et

les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus ainsi que nos objectifs, priorités stratégiques et perspectives commerciales, et à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment, sans s'y limiter, les hypothèses qui suivent.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 1,2 % du produit intérieur brut canadien pour 2023, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,8 %;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, mais qui demeure élevée, l'effet des dernières hausses des taux d'intérêt se faisant sentir sur l'ensemble de l'économie;
- une atténuation des pressions sur le marché de l'emploi;
- une faible croissance des dépenses des ménages, en raison des répercussions continues des taux d'intérêt élevés et de l'augmentation du coût de la vie;
- une faible croissance des investissements des entreprises en raison des coûts d'emprunt élevés, du resserrement des conditions de crédit et des prévisions de ralentissement de l'activité économique;
- des taux d'intérêt qui demeurent aux niveaux élevés observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une augmentation de la population en raison de la hausse de l'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché canadien

Nos déclarations prospectives reflètent également diverses hypothèses relatives au marché canadien. En particulier, nous avons formulé les hypothèses relatives au marché suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché publicitaire canadien connaît un ralentissement reflétant les tendances à l'œuvre dans le marché publicitaire mondial, une amélioration étant attendue à moyen terme, quoiqu'il soit toujours difficile de prévoir avec précision le moment et le rythme de la reprise;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de

plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell SCT

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell SCT :

- le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux et une croissance de notre clientèle des services prépayés;
- l'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil de cinquième génération (5G) et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- le ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de la hausse des abonnements aux services 5G et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance attribuable à l'assouplissement des restrictions en matière de voyages imposées en raison de la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancées par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable notamment à la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées;
- l'adoption accélérée par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et Internet des objets (IdO);
- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- la poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil;
- une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- la poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux, facteur atténué par la croissance de notre part de marché en ce qui a trait aux forfaits de services résidentiels concurrentiels;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeur et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement;
- l'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé;
- la consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constants;

- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell Média

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell Média :

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil de gestion stratégique des audiences (SAM) télévisuelles et des plateformes d'achats DSP (plateforme côté demande), ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité;
- le soutien continu à l'adoption des produits de Crave grâce à une offre élargie de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à une distribution rehaussée;
- la poursuite des investissements dans la programmation originale de Noovo pour mieux servir notre clientèle francophone en leur offrant un vaste éventail de contenu sur leurs plateformes préférées;
- la mise à profit de données de première main pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires et l'attribution;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Hypothèses financières relatives à BCE

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses financières internes suivantes concernant BCE pour 2023 :

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 210 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 100 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 4 900 millions \$ à 4 950 millions \$;
- des charges d'intérêts d'environ 1 425 millions \$ à 1 475 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 450 millions \$ à 1 500 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 26 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 65 millions \$;

- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 75 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 800 millions \$ à 900 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 914 millions;
- un dividende sur actions ordinaires annuel de 3,87 \$ par action.

Hypothèses sous-tendant les réductions prévues des cotisations annuelles à nos régimes de retraite en 2023

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses principales suivantes sous-tendant les réductions prévues des cotisations annuelles à nos régimes de retraite en 2023 :

- au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondra à des excédents évalués sur une base de continuité, les ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison d'une diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

Les hypothèses ci-dessus, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE en date du 2 novembre 2023, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante des attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation financière 2023, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos résultats financiers cibles pour 2023, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, et les pressions inflationnistes connexes, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; une réduction des dépenses des entreprises et des consommateurs, et l'incidence négative connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de

licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le regroupement de Rogers Communications Inc. et de Shaw Communications Inc., ayant donné naissance à un concurrent canadien de plus grande envergure, et l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron Ltée qui augmente également son envergure et modifiera la dynamique concurrentielle dans plusieurs provinces; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place une gouvernance efficace des données; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; l'incapacité d'assurer la constance du service en raison de pannes et de ralentissements de réseau, la défaillance des autres infrastructures ou les perturbations dans la prestation des services; les interruptions de service ou les pannes en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle et la possibilité d'une certaine instabilité au moment de notre transition vers des réseaux convergents sur fil et sans fil et des nouvelles technologies; notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre matériel et d'autres installations, ou des leurs, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; la complexité de nos activités; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs ESG de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires

et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communications sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise; divers facteurs internes et externes qui pourraient remettre en question notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite; l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et la conclusion prévue de l'acquisition proposée de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc., et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes, et rien ne garantit que les avantages attendus se réaliseront.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2022 de BCE daté du 2 mars 2023 et les rapports de gestion du premier, du deuxième et du troisième trimestres de 2023 de BCE respectivement datés du 3 mai 2023, du 2 août 2023 et du 1^{er} novembre 2023, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, lesquels ont été déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [Sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à [SEC.gov](https://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](https://www.bce.ca).

À propos de BCE

Plus grande entreprise de communications¹¹ du Canada, BCE offre des services large bande évolués sans fil, Internet, de télévision, de médias et de communications d'affaires. Pour en savoir plus, visitez les sites Bell.ca ou BCE.ca.

Dans le cadre de [Mieux pour tous](#), nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant la prospérité sociale et économique de nos collectivités. Parmi nos initiatives, Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par le versement de dons importants pour les soins et l'accès communautaires, la recherche et les initiatives en milieu de travail à l'échelle du pays. Pour en savoir plus, visitez le site Bell.ca/Cause.

¹¹ En fonction du total des revenus et du total combiné de connexions clients.

Questions des médias :

Julie Garneau
media@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca